

UNSA

Monsieur Marc Lamure
Secrétaire Général
Madame Virginie Merveaux-Pin
Secrétaire de section

Roissy, le 16 juillet 2025
DG.IS 25.20

Madame, Monsieur,

Vous aviez, en janvier 2024, adressé un courrier à Ben Smith et Anne Rigail et m'avez récemment interpellé sur l'évolution des PAXI et sur le sujet de la diffusion d'images ou de vidéos prises à bord sans le consentement des PNC ou des passagers.

Concernant les PAXI3, une analyse effectuée sur les 3 dernières années montre une stabilité du nombre de PAXI3 rapporté à notre activité (ratio stable pour 1000 vols).

Pour autant, je comprends que ces événements sont difficiles à gérer pour les équipages concernés et que, dans certaines situations, la diffusion d'images filmées à bord sur les réseaux sociaux puisse être préjudiciable.

Compte tenu de ces éléments, nous avons décidé de mettre en œuvre les actions suivantes :

- **Renforcement des Conditions Générales de Transport** : Article 15.5 – Captation et diffusion d'images à bord
« Toute captation, enregistrement ou diffusion, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, de l'image, de la voix ou de tout élément permettant l'identification d'un membre du personnel navigant ou d'un passager présents à bord est strictement interdite, sauf accord préalable et explicite des personnes concernées. » (*Ancienne version : "La prise de vidéos et de photographies autres que personnelles à usage privé est interdite à bord de l'avion."*)
- **Mise en œuvre d'une annonce à bord systématique dans les prochains jours sur tous les vols** : *"Afin de préserver la vie privée de chacun, nous vous remercions de ne pas photographier ou filmer les passagers et l'équipage sans autorisation."*
- **Renforcement du suivi en cas de diffusion d'images sur les réseaux sociaux** : le processus interne a été consolidé pour améliorer la réactivité et l'accompagnement. Une communication à destination de tous les salariés rappellera leurs droits et indiquera un contact dédié en cas de publication sans consentement : mail.reseauxsociaux.salariesAF@airfrance.fr. Ce service pourra solliciter la Direction Juridique si nécessaire.

Enfin, dans un contexte de hausse des incivilités dans les lieux d'accueil, nous lancerons à partir de septembre un plan d'accompagnement des PNC pour mieux gérer les situations à risque (formation, communication), comme prévu dans notre feuille de route. Je ne manquerai pas de revenir vers vous à ce sujet.

Je reste à votre disposition et vous prie d'agréer Madame, Monsieur, mes sincères salutations.



Eric Caron